

Ligue genevoise contre le rhumatisme,
Genève

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2020**

Genève, le 10 mars 2021

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'Assemblée générale des membres de la

Ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de la Ligue genevoise contre le rhumatisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC (notamment RPC 21), aux exigences légales aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

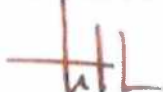
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux normes Swiss GAAP RPC et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables.

Nous relevons que le bilan de l'Association, arrêté au 31 décembre 2020, présente une situation déficitaire mais qu'un prêt pour un montant de CHF 40'000.- a été postposé en faveur de l'association.

Genève, le 10 mars 2021

CTR – Audit & Conseil SA



Claude-Jean Truffer
Réviseur responsable
Expert réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Bilan au 31 décembre	Renvoi	2 0 2 0	2 0 1 9
		CHF	CHF
A c t i f			
Actif circulant			
Liquidités	3.1	26'029.44	26'042.29
Actifs de régularisation	3.2	69'059.40	37'599.70
		95'088.84	63'641.99
Actif immobilisé			
Mobilier, Matériel	3.3	1'660.00	3'039.00
Appareils de bureau	3.4	3'175.00	6'350.00
		4'835.00	9'389.00
Total de l'actif		99'923.84	73'030.99
P a s s i f			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		1'045.60	6'507.95
Prêt Association des Amis de la LGCR	3.6	35'000.00	45'000.00
Passifs de régularisation	3.5	18'185.00	36'664.40
		54'230.60	88'172.35
Capitaux étrangers à long terme			
Prêt Association des Amis de la LGCR (postposé)	3.6	40'000.00	0.00
		40'000.00	0.00
Total des capitaux étrangers		94'230.60	88'172.35
Capital des fonds			
Fonds mobilier	3.8	1'100.00	2'199.00
Fonds photocopieur	3.9	3'000.00	6'000.00
Fonds informatique	3.10	30'000.00	0.00
		34'100.00	8'199.00
Capital de l'organisation			
Capital lié	3.11	37'137.55	37'137.55
Capital libre		-65'544.31	-60'477.91
		-28'406.76	-23'340.36
Total du passif		99'923.84	73'030.99

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice	Renvoi	budget	2 0 2 0	2 0 1 9
		CHF	CHF	CHF
Produits				
<i>Produits issus des opérations de collecte</i>				
Subvention Canton de Genève	4	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Subventions et dons de communes genevoises		3'000.00	3'850.00	3'250.00
Subventions fédérales	7	36'000.00	49'602.00	196'685.00
Subvention rhumato-péd. non LAI	3.7	30'000.00	40'500.00	30'000.00
Don renouvellement informatique	3.10	0.00	30'000.00	0.00
Prestations HUG non LAI	3.7	23'680.00	24'680.00	23'680.00
Cotisations, dons collectes		220'000.00	143'625.12	86'368.00
		432'680.00	412'257.12	459'983.00
<i>Produits issus des formations et cours</i>				
Participations diverses	8.4	130'000.00	72'698.08	123'816.15
		130'000.00	72'698.08	123'816.15
Total des produits		562'680.00	484'955.20	583'799.15
Charges				
<i>Charges de projets ou de prestations</i>				
Charges directes		38'000.00	24'310.50	37'426.80
Salaires et charges sociales		44'000.00	14'597.20	42'033.15
Information au public		35'000.00	32'141.39	38'538.95
		117'000.00	71'049.09	117'998.90
<i>Charges d'obtention de financements</i>				
		0.00	0.00	0.00
<i>Charges administratives</i>				
Salaires et charges sociales		350'000.00	314'137.55	361'723.30
Frais d'administration		95'000.00	73'591.85	94'925.80
Amortissements		4'000.00	4'554.00	4'548.75
		449'000.00	392'283.40	461'197.85
Total des charges		566'000.00	463'332.49	579'196.75
Résultat d'exploitation		-3'320.00	21'622.71	4'602.40

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice (suite)	Renvoi	Budget	2 0 2 0	2 0 1 9
		CHF	CHF	CHF
Résultat d'exploitation		-3'320.00	21'622.71	4'602.40
Charges financières		0.00	-788.11	-980.20
Dépenses exceptionnelles	5	0.00	0.00	-7'024.55
Résultat avant variation du capital des fonds		-3'320.00	20'834.60	-3'402.35
Attribution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	0.00	-65'180.00	-53'680.00
Dissolution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	0.00	65'180.00	53'680.00
Dissolution fonds mobilier salle de conférence	3.8	0.00	1'099.00	1'099.00
Dissolution fonds photocopieur	3.9	0.00	3'000.00	3'000.00
Attribution fonds informatique	3.10	0.00	-30'000.00	0.00
Résultat de l'exercice		-3'320.00	-5'066.40	696.65

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de financement	2 0 2 0	2 0 1 9
	CHF	CHF
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice après répartition	-5'066	697
Amortissement d'immobilisations corporelles	4'554	4'549
Diminution (augmentation) des actifs de régularisation	-31'460	407
Augmentation (diminution) de créanciers	-5'462	462
Augmentation (diminution) des passifs de régularisation	-18'479	6'664
Augmentation (diminution) du capital des fonds	25'901	-4'099
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-30'013	8'678
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		
Diminution (augmentation) immobilisations	0	-710
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	0	-710
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		
Augmentation (diminution) Prêt Association des amis de la LGCR	30'000	5'000
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	30'000	5'000
Total des flux de fonds	-13	12'968
<u>Variation des disponibilités</u>		
Liquidités en début d'exercice	26'042	13'073
Liquidités en fin d'exercice	26'029	26'042
Variation des disponibilités	-13	12'969

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2020

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	30'000	30'000	0
Fonds mobilier	2'199		1'099	1'100
Fonds photocopieur	6'000		3'000	3'000
Fonds informatique	0	30'000		30'000
Total du capital des fonds	8'199	60'000	34'099	34'100
Capital de l'organisation				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-60'477	-5'066		-65'544
Total du capital de l'organisation	-23'340	-5'066	0	-28'407

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2019

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	30'000	30'000	0
Fonds mobilier	3'298		1'099	2'199
Fonds photocopieur	9'000		3'000	6'000
Total du capital des fonds	12'298	30'000	34'099	8'199
Capital de l'organisation				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-61'174	697		-60'477
Total du capital de l'organisation	-24'037	697	0	-23'340

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

1. Informations générales

1.1. Forme juridique

Association non inscrite au Registre du commerce

1.2. Siège

Rue Merle d'Aubigné 22 – 1207 Genève

1.3. But

Promouvoir et coordonner la lutte contre le rhumatisme dans le Canton de Genève en s'efforçant d'en atténuer les conséquences sociales et économiques par l'information, la prévention et l'assistance sociale.

1.4. Comité

Avec signature collective à deux :

Nicolas Buchs, Président
Bertrand Buchs, Vice-Président
Andrew Helaconde, Trésorier
Etienne Roux, Secrétaire général

Sans signature :

Patrick Crausaz
Cem Gabay
Pierre Hoffmeyer
Marc Sinniger
Françoise Sulser
Bernard Tochon
Pierre-Alain Pessina
Marie-Claude Schenkel

Messieurs *Nicolas Buchs* et *Bernard Tochon* ont reçu tous deux des indemnités d'un montant total de CHF 900 chacun (2019 = CHF 1'500) liée à leur intervention dans le cadre des journées d'informations organisées par la Ligue. Ces montants ne sont pas liés à leur activité en tant que membres du Comité.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Aucune autre indemnité versée en 2020 (idem 2019)

1.5. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La moyenne annuelle des emplois à plein temps était inférieure à 10 durant l'année 2020 (idem 2019).

2. **Principes de présentation des comptes**

2.1. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGCR)* a été établie conformément aux principes des recommandations *Swiss GAAP RPC*. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la *LGCR*.

Les états financiers sont également conformes à la directive de l'Etat "EGE-02-04_v4 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques".

Les charges de collecte de fonds et de publicité générale, ainsi que les charges administratives, sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo.

2.2. Principes retenus pour l'établissement du bilan et la comptabilisation

Les fondements de la présentation des comptes et de l'établissement des rapports sont :

- a) la continuation de l'exploitation (going concern) et
- b) l'importance significative (materiality).

Le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif a été retenu ; l'évaluation des postes au bilan s'effectue à la valeur nominale à la date du bilan.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

2.3. Principes retenus pour l'établissement du compte d'exploitation

Les charges et les produits présentés correspondent par principe aux charges et aux produits bruts et sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Les comptes d'exploitations se décomposent en plusieurs parties ; acquisitions de moyens (produits issus des opérations de collecte), charges d'exploitation et résultat financier.

Le poste « charges administratives » englobe l'ensemble des coûts imputables à la direction, à l'administration et aux finances, ainsi que les autres frais générés par la conduite des activités de la LGCR.

Le résultat financier tient compte des charges et des produits issus de la gestion de fortune.

3. Explications relatives au bilan

3.1 Liquidités et titres

Ce poste englobe les avoirs des comptes caisse et des comptes postaux.

3.2 Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance et des produits à recevoir de l'exercice à la date du bilan.

<u>Charges payées d'avance</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Primes d'assurance	8'765	12'467
Loyers janvier	3'460	3'460
Abonnements	698	698
Colonie	100	2'700
Solde FER-CIAM à recevoir	4'134	0
Divers	171	705
Total charges payées d'avance	17'328	20'030

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

	2020	2019
	CHF	CHF
<i>Produits à recevoir</i>		
Convention CHUV	2'400	2'400
Subvention pharma	0	7'500
Don à recevoir	5'400	1'450
Conventions HUG	6'920	6'920
OFSP	37'011	0
Total produits à recevoir	51'731	18'270
Total actifs de régularisation	69'059	38'006
3.3 <u>Mobilier, Matériel</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Valeurs au 01.01	3'039	3'703
Acquisitions de l'exercice	0	709
Désinvestissements de l'exercice	0	0
Valeurs au 31.12	3'039	4'412
./. Amortissements de l'exercice (20%)	-1'379	-1'373
Valeur nette au 31.12	1'660	3'039
3.4 <u>Appareils de bureau</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Valeurs au 01.01	6'350	9'525
Acquisitions de l'exercice	0	0
Désinvestissements de l'exercice	0	0
Valeurs au 31.12	6'350	9'525
./. Amortissements de l'exercice (20%)	3'175	3'175
Valeur nette au 31.12	3'175	6'350

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Les biens ont été inscrits au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements obligatoires. Pour ces derniers, le principe de l'amortissement linéaire au long de la durée d'exploitation estimée des différentes catégories de biens a été appliqué. Il n'existe pas d'inventaire physique.

3.5 Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer ainsi que les produits issus des formations et cours reçus d'avance.

<u>Charges à payer</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Charge sociales à payer	0	4'591
Salaires à payer	0	2'002
Honoraires de révision	4'400	2'200
Honoraires de comptabilité	12'000	15'000
Divers	1'785	4'204
Total charges à payer	18'185	27'997
<u>Produits reçus d'avance</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Formation et cours	0	8'668
Total produits reçus d'avance	0	8'668
Total passifs de régularisation	18'185	36'665

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

3.6 Prêt Association des Amis de la LGCR

En raison de la situation déficitaire de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme*, l'*Association des Amis de la LGCR* a accepté de postposer une partie du prêt accordé à hauteur de CHF 40'000. La part non postposée du prêt figure dans les capitaux étrangers à court terme et désormais, la part postposée est présentée dans les capitaux étrangers à long terme.

3.7 <u>Fonds rhumato-péd. non LAI</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	65'180	53'680
Utilisation du fonds	-65'180	-53'680
Capital du fonds au 31.12	0	0

Ce fonds est constitué d'aides financières privées, destinées au financement d'un poste d'infirmière spécialisée prenant en charge les enfants et adolescents ayant une maladie rhumatismale en Suisse romande et ne pouvant pas bénéficier d'une subvention de la part de l'Office fédéral des assurances sociales.

3.8 <u>Fonds mobilier</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	2'199	3'298
Attribution au fonds	0	0
Utilisation du fonds	-1'099	-1'099
Capital du fonds au 31.12	1'100	2'199

Ce fonds est constitué par une aide financière accordée par une Fondation destinée à financer l'achat d'équipement modulable pour la salle de conférence. Le fonds est dissout au rythme des amortissements du bien.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

3.9 <u>Fonds photocopieur</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	6'000	9'000
Attribution au fonds	0	0
Utilisation du fonds	-3'000	-3'000
Capital du fonds au 31.12	3'000	6'000

Ce fonds est constitué par une aide financière accordée par une Association destinée à financer l'achat d'un photocopieur. Le fonds est dissout au rythme des amortissements du bien.

3.10 <u>Fonds informatique</u>	2020	2019
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	30'000	0
Utilisation du fonds	0	0
Capital du fonds au 31.12	30'000	0

Ce fonds est constitué par une aide financière accordée par la Loterie romande le 17 décembre 2020 destinée à l'amélioration des outils informatiques et à l'aménagement des locaux. Le fonds sera dissout au rythme des amortissements des biens acquis.

3.11 Capital de l'organisation

Ce poste englobe le patrimoine de l'établissement et les fonds non affectés de la LGCR. Le capital lié est constitué par le don *Comby*. Ce don a été effectué au profit de la LGCR pour une libre affectation et sera utilisé pour soutenir des projets.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

4. Subvention Canton de Genève

Par décision du *Conseil d'Etat* (courrier daté du 6 mai 2019), une aide financière de CHF 120'000 avait été octroyée à la *LGCR* pour les années 2019 et 2020 afin de couvrir une série de prestations liées à des actions de prévention. Le résultat, au terme de la période, étant négatif, aucun excédent n'est donc à restitué.

5. Résultat extraordinaire

Les dépenses exceptionnelles de CHF 7'024.55 de l'exercice 2019 étaient composées du rattrapage de l'annuité 2016, accordée rétroactivement en 2019. La part liée aux années 2016 à 2018 avait été comptabilisée dans ce poste (salaires, charges sociales et intérêts moratoires).

6. Principes retenus pour l'établissement du tableau de financement

Le calcul des flux est effectué selon la méthode indirecte.

Les liquidités dont la variation est présentée dans le tableau de financement se composent des avoirs en caisse et au CCP.

7. Engagements non-inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

8. Autres informations

8.1 Rapport de performance

Nous signalons que le rapport de performance fait l'objet d'un document distinct.

8.2 Bénévolat

Les heures bénévoles ont représenté un total de 270 heures en 2020 (2019 = 290 heures).

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

8.3 Exonération

La LGCR est exonérée de l'ICC et de l'IFD pour une durée indéterminée.

8.4 Evénements exceptionnels

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, tous les cours qui auraient dû avoir lieu durant la période de semi-confinement ont été remboursés à la date de bouclage. Cela explique l'importante baisse des produits issus des formations et cours.

8.5 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun élément postérieur à la date du bilan n'a été identifié.